

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1112

6 mai 2008

SOMMAIRE

Amerly's International S.A.	53374	LWM	53332
Argepa S.A.	53370	M. and J. Corporation S.A.	53368
Asari S.A.	53331	Mario Badinotti & Cie Financiera S.E.C.A.	53342
Baroo Energy Holding S.A.	53342	McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l.	53349
Bluepark S.A.	53331	McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l.	53350
Brasserie Kutscher S.à r.l.	53371	McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l.	53352
Carmel Capital V S.à r.l.	53330	Mediterranée S.A.	53369
Do Lan Do	53353	ML EMGF Mosel S.à r.l.	53375
Early Advantage (Luxembourg) Sàrl	53370	Monterey Holdings I Sàrl	53331
Elle Invest S.A.	53344	Mutiara Investment SA	53330
Ernst & Young Business Advisory Services	53368	Pasiphae	53369
Ernst & Young Luxembourg	53373	Phisoli Holding S.A.	53332
Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et privés	53372	Phisoli Holding S.A.	53341
FIMVIBELUX S.A. Holding	53344	Realview S.A.	53344
Galerie Clairefontaine S.à r.l.	53372	Remasi S.A.	53331
GEOPF Langenfeld G.P. S.à r.l.	53363	Seneca Pool S.A.	53371
GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l.	53358	Silotec S.A.	53369
GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l.	53363	SOF-VII Asian Holdings II, S.à r.l.	53374
GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l.	53358	SR Portfolio Holding (B) S.à r.l.	53376
Holding Kirchberg S.à r.l.	53370	Symantec Luxembourg S.à r.l.	53376
Hutchison International Finance S.à r.l. ..	53374	Tea S.A.	53342
Immobilière du 3 Joseph II	53342	Tian Cheng	53376
Industrie Nettoyage Services Lux S.A. ...	53350	Vickin S.A.	53343
Ingenierie-Trading-International S.à r.l. ..	53372	Wellington Luxembourg II S.A.	53343
Jopsa S.A.	53363	White Mountains Re (Luxembourg) S.à r.l.	53332
KBC Life Fund Management	53343		
Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.	53355		
Louvigny Property S.A.	53371		

Mutiara Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 87.253.

—
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires
et par le conseil d'administration en date du 8 février 2008*

1. Le mandat d'administrateur venu à échéance de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. n'a pas été renouvelé.
2. Le mandat d'administrateur venu à échéance de la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. n'a pas été renouvelé.
3. Le mandat d'administrateur venu à échéance de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. n'a pas été renouvelé.
4. Mademoiselle Nancy BLEUMER, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Monsieur Hans de GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
6. Madame Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58.545 avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Monsieur Hans de GRAAF, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour MUTIARA INVESTMENT S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008050366/29/36.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02892. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Carmel Capital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.079.

—
L'adresse de Monsieur Stef Oostvogels, gérant de la Société, né le 26 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, et de Monsieur François Pfister, gérant de la Société, né le 25 octobre 1961 à Uccle, Belgique, est désormais la suivante: 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008050655/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Bluepark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 84.423.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008050561/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03171. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Remasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.932.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008050562/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01308. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Asari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 72.957.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050563/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03165. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Monterey Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.659.100,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.057.

L'adresse de Monsieur Stef Oostvogels, gérant de la Société, né le 26 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, et de Monsieur François Pfister, gérant de la Société, né le 25 octobre 1961 à Uccle, Belgique, est désormais la suivante:

- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050656/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

LWM, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 69.890.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2008050564/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04020. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Phisoli Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 31.540.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008050569/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03350. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

White Mountains Re (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 137.707.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighth of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing at 32 A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

White Mountains Re (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, here duly represented by Mr. Raphaël Collin, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "White Mountains Re (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and

licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor(s) may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable Law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 500 (five hundred) shares issued by the Company as follows:

- White Mountains Re (Gibraltar) Limited, prenamed, subscribes 500 (five hundred) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

For the purpose of the tax authorities and registration, the amount of capital is valued at 15.904,31 €

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 2.100,- €

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr Dennis Beaulieu, residing at 80 South Main Street, Hanover NH 03755, United States of America;

- Mr Goran Thorstensson, residing at Grevgatan 67, SE-114 59 Stockholm, Sweden.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence demeurant au 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussignée.

Comparaît:

White Mountains Re (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, ici représentée par M. Raphaël Collin, avocat, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination sociale de la société sera «White Mountains Re (Luxembourg) S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participations, d'apports, de souscriptions, de prise ferme ou d'options d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale, de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pas, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé dispose d'un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblées générales des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure fixée dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, à l'exception de l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, quelle que soit la portion du capital social représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Si les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sont atteints, la Société devra confier le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou décision de l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou décision de l'associé unique (selon le cas) qui décidera des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant dans les conditions requises pour la modification des statuts, peut décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2008.

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 500 (cinq cents) parts sociales de la Société comme suit:
- White Mountains Re (Gibraltar) Limited, ci-dessus nommée, souscrit à 500 (cinq cents) parts sociales.

Toutes les parts sociales de la Société ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital est estimée à 15.904,31 €.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.100,- €.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Monsieur Dominique Robyns, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Dennis Beaulieu, demeurant 80 South Main Street, Hanover NH 03755, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Göran Thorstensson, demeurant à Grevgatan 67, SE-114 59 Stockholm, Sweden.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Collin, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 10 AVRIL 2008, Relation: EAC/2008/4789. — Reçu soixante-dix-neuf euros cinquante-deux cents 15.904,31.- à 0,5% = 79,52.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008050760/272/512.

(080055450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Phisoli Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.540.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008050570/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03355. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Tea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.470.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008050571/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03359. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Mario Badinotti & Cie Financiera S.E.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 100.803.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Signature

LA GERANCE

Référence de publication: 2008050572/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03365. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Immobilière du 3 Joseph II, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 64.565.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 7/04/2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008050582/10/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03718. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Baroo Energy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.953.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour **BAROO ENERGY HOLDING S.A.**
Services Généraux de Gestion S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008050573/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03704. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080054943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

KBC Life Fund Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.312.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KBC LIFE FUND MANAGEMENT

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050574/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03701. - Reçu 42,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080054945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Wellington Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.595.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050583/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04305. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080054819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Vickin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.135.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VICKIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008050585/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03747. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080054838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Elle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.877.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 mars 2008

Monsieur DE BERNARDI Angelo et Madame FERRARINI Maria Licia sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur INNOCENTI Federico, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ELLE INVEST S.A.

Angelo DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2008050588/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Realview S.A., Société Anonyme,

(anc. FIMVIBELUX S.A. Holding).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.337.

—
L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIMVIBELUX S.A. Holding", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.337, constituée originairement sous la dénomination de "FIPACO S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 658 du 31 août 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 272 du 13 mars 2003, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "FIMVIBELUX S.A. Holding".

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Mireille THILGEN, étudiante, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et changement de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, consistant notamment en l'achat, la vente, l'échange et la location d'immeubles pour le compte de la Société ou pour le compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social. Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers."

3. Transfert du siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

4. Changement de la dénomination sociale en "REALVIEW S.A.".

5. Modification du régime de signature statutaire actuel des administrateurs.

6. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

7. Nominations statutaires.

8. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929;
- de modifier l'objet social et d'adopter pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1);

- de transférer le siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey;

- de changer la dénomination sociale en "REALVIEW S.A."; et

- de modifier le régime de signature statutaire actuel des administrateurs comme suit:

"La Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder comme suit à une refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales:

Titre I^{er} .- Dénomination - durée - objet - siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de "REALVIEW S.A.", (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, consistant notamment en l'achat, la vente, l'échange et la location d'immeubles pour le compte de la Société ou pour le compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social. Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II.- Capital social - actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III.- Assemblées générales des actionnaires-décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2^{ème} mercredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère

luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V.- Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI.- Exercice social - bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX.- Dispositions finales - loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée révoque les administrateurs et le commissaire aux comptes et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né à Saint-Mard, (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey;
- b) Madame Svetlana SIGNORIO, consultante, née à Vojevodskoje, (Ukraine), le 6 septembre 1972, demeurant à L-2730 Luxembourg, 10, rue Michel Welter;
- c) Madame Madeleine SIMEON, administratrice de sociétés, née à Saint-Mard, (Belgique), le 17 décembre 1939, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme la société à responsabilité limitée "GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.", en abrégé "G.C.A. S.à r.l.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.939, comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Jean-Luc JOURDAN, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué de Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: JOURDAN, THILGEN, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2008, Relation GRE 2008/1428. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050590/231/263.

(080055489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.830.

L'an deux mille huit, le treizième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Decker Paul, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A COMPARU:

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social actuellement à L-8080 Bertrange, L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon,

ici représentée par Camille Valentin, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2008 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l est l'associée unique de McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 89.830,

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1771 du 12 décembre 2002.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Transfert du siège social avec effet immédiat vers L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

En conséquence modification du premier paragraphe de l'article 5, des statuts, dans sa version anglaise, qui aura désormais la teneur suivante:

- dans sa version anglaise

«The registered office is established in Strassen»

- dans sa version française

«Le siège social est établi à Strassen».

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ 700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. VALENTIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008. Relation: LAC/2008/11382. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008050591/206/44.

(080056027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.832.

L'an deux mille huit, le treizième jour du mois de Mars.

Par-devant Maître Decker Paul, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social actuellement à L-8080 Bertrange, L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon,

ici représentée par Camille Valentin, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2008 à Luxembourg,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l. est l'associée unique de McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 89.832,

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1772 du 12 décembre 2002

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Transfert du siège social avec effet immédiat vers L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

En conséquence modification du premier paragraphe de l'article 5, des statuts, dans sa version anglaise, qui aura désormais la teneur suivante:

- dans sa version anglaise

«The registered office is established in Strassen»

- dans sa version française

«Le siège social est établi à Strassen».

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ 700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C.VALENTIN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008. Relation: LAC/2008/11385. - Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008050592/206/44.

(080056034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

I.N.S. Lux S.A., Industrie Nettoyage Services Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 88, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.807.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INDUSTRIE NETTOYAGE SERVICES LUX S.A.", en abrégé «I.N.S. LUX S.A.» (numéro d'identité 2007 22 28 139), avec siège social à L-4831 Rodange, 88, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.807, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2360 du 19 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Abdallah BENREDOUANE, directeur de société, demeurant à Longwy (France), qui désigne comme secrétaire Monsieur Merzouk ACHAB, directeur de société, demeurant à Longwy (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien GILSON, dirigeant de société, demeurant à Longwy (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de trente et un mille cinq cents euros (€ 31.500.-), représenté par trois cent quinze (315) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent quinze (315) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Abdallah BENREDOUANE, directeur de société, né à Bordj Ghedir (Algérie), le 22 septembre 1966, demeurant à F-54400 Longwy, 2, rue Jean Racine.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL S. à r.l.", ayant son siège social à L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.153, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à neuf cents euros (€ 900.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BENREDOUANE, ACHAB, GILSON, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 avril 2008, Relation: CAP/2008/1055. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 avril 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008050602/236/66.

(080055793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.003.

L'an deux mille huit, le treizième jour du mois de Mars.

Par-devant Maître Decker Paul, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A COMPARU:

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social actuellement à L-8080 Bertrange, L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon,

ici représentée par Camille Valentin, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2008 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le

notaire instrumentant d'acter que McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l. est l'associée unique de la société à responsabilité limitée McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 115.003,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1087 du 3 juin 2006.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Transfert du siège social avec effet immédiat vers L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

En conséquence modification du premier paragraphe de l'article 5, des statuts, dans sa version anglaise, qui aura désormais la teneur suivante:

- dans sa version anglaise

«The registered office is established in Strassen»

- dans sa version française

«Le siège social est établi à Strassen».

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ 700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. VALENTIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008. Relation: LAC/2008/11386. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008050594/206/45.

(080056045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Do Lan Do, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.747.

STATUTS

L'an deux mille huit, le premier avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Jiangong Wang, né le 29 décembre 1965 à Shanghai (Chine), demeurant au 12/778, appt. 103, rue Yichuan, Shanghai, Chine et

- Madame Liyu Lu, épouse Wang, née le 23 juin 1970 à Shanghai (Chine), demeurant au 12/778, appt. 103, rue Yichuan, Shanghai, Chine.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la vente de vêtements, y compris de chapeaux et de chaussures, d'objets d'artisanat, de produits en cuir ou en imitation cuir, de matériel de décoration et de construction, de produits de papeterie. La Société a également pour objet l'exploitation de restaurants. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Do Lan Do".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des bénéfices intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

F. Dissolution - liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jiangong Wang, prénommé, Cinquante parts sociales	50
2. Madame Liyu Lu, prénommée, Cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Guanqiong Wang, née le 1^{er} novembre 1978 à Shanghai (Chine), demeurant au 325, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants en mandarin par le traducteur Monsieur Kin-Sang WONG, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. WANG, L. LU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 avril 2008. Relation: EAC/2008/4612. — Reçu trente et un Euros vingt-cinq Cents (12.500.- à 0,25 % = 31,25.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008050709/239/113.

(080056039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 28.121.

Assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2008 - Numéro 2008/0679

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of March.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "LEGG MASON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A." (identity number 2006 22 06 404), a "société anonyme" with registered office in L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem, registered at the R.C.S.L. under the number B 28.121 (the "Company"), established under the name of CITIPORTFOLIOS S.A. by a deed of the notary Marc Elter, then residing in Luxembourg, on May 26th, 1988, published in the Mémorial C, number 199 of July 25th, 1988, and the articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, on November 28th, 1991, published in the Mémorial C, number 213 of May 21st, 1992, by a deed of the undersigned notary, on August 29th, 1997, published in the Mémorial C, number 702 of December 15th, 1997, by a deed of the undersigned notary, on December 10th, 1999, published in the Mémorial C, number 152 of February 17th, 2000 (change of the name into Citi FCP S.A.), by a deed of the undersigned notary, on December 2nd, 2003, published in the Mémorial C, number 107 of January 27th, 2004, by a deed of the undersigned notary, on March 23rd, 2006, published in the Mémorial C, number 857 of April 29th, 2006 (change of the name into Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.) and by a deed of the undersigned notary, on February 16th, 2007, published in the Mémorial C, number 265 of February 28th, 2007.

The Meeting is presided over by Antonios Nezeritis, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Miranda Janin, private employee, residing in Belvaux.

The Meeting elected as scrutineer Jean-Marie Weber, private employee, residing in Aix-sur-Cloie (Belgium).

The Chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I.- The Agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the subscribed capital of the Company of an amount of one million US dollars (USD 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred and seventy thousand US dollars (USD 970,000.-), represented by ninety-seven thousand (97,000) shares with a par value of ten US dollars (USD 10.-) each to one million nine hundred and seventy thousand US dollars (USD 1,970,000.-) by the creation and the issue of one hundred thousand (100,000.-) new shares of a par value of ten US dollars (USD 10.-) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

2) Subscription and payment of ninety-nine thousand nine hundred and ninety (99.990) new shares by the company Legg Mason, Inc. with registered office at 100, Light street, Baltimore, MD 21202 USA.

3) Subscription and payment of ten (10) new shares by the company Legg Mason International Holdings, LLC with registered office at 160, Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent, Delaware, 19904, USA.

4) Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

5) Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on attendance list; this list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- All the shareholders being present or represented, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which will be effective on 31 March 2008:

First resolution

The meeting decides to increase the subscribed capital of the company by an amount of one million US dollars (USD 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred and seventy thousand US dollars (USD 970,000.-), represented by ninety-seven thousand (97,000) shares to one million nine hundred and seventy thousand US dollars (USD 1,970,000.-) by the issue of one hundred thousand (100,000) shares having a par value of ten US dollars (USD 10.-) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

Subscription and Payment

The meeting accepts the subscription of ninety-nine thousand nine hundred and ninety (99.990) new shares by the company Legg Mason, Inc., prenamed,

here represented by Mr. Antonios Nezeritis, prenamed,

by virtue of a proxy given on March 28th, 2008.

The proxy, after being signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

The meeting accepts the subscription of ten (10) new shares by the company Legg Mason International Holdings, LLC, prenamed,

here represented by Mr. Antonios Nezeritis, prenamed,

by virtue of a proxy given on March 28th, 2008.

The proxy, after being signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

The one hundred thousand (100,000) new shares have been entirely paid up by a payment in cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary so that the amount of one million US dollars (USD 1,000,000.-) is as of now available to the corporation.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is fixed at one million nine hundred and seventy thousand US dollars (USD 1,970,000.-), represented by one hundred and ninety-seven thousand (197,000) shares with a par value of ten US dollars (USD 10.-) each, which are and will remain registered. All the shares have been fully paid up in cash."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at five thousand and one hundred euro (EUR 5,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bascharage, at the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LEGG MASON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A." (numéro d'identité 2006 22 06 404), avec siège social à L-8030 Luxembourg, 145, rue de Kiem, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 28.121 (la "Société"), constituée sous le nom de CITI PORTFOLIOS S.A. suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 1988, publié au Mémorial C, numéro 199 du 25 juillet 1988, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 213 du 21 mai 1992, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 702 du 15 décembre 1997, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 152 du 17 février 2000 (changement de la dénomination en Citi FCP S.A.), suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 107 du 27 janvier 2004, suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 857 du 29 avril 2006 (changement de la dénomination en LEGG MASON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.) et suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 265 du 28 février 2007.

L'assemblée est présidée par Antonios Nezeritis, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Miranda Janin, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 970.000.-) représenté par quatre-vingt-dix-sept mille (97.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10.-) chacune à un million neuf cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 1.970.000.-) par la création et l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10.-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription et libération de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99.990) actions nouvelles par la société Legg Mason, Inc., ayant son siège social à USA-21102 Maryland, Baltimore, 100, Light Street.

3) Souscription et libération de dix (10) actions nouvelles par la société Legg Mason International Holdings, LLC, ayant son siège social à 160, Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent, Delaware, 19904, USA.

4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

5) Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes, lesquelles seront effectives en date du 31 mars 2008:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 970.000.-) représenté par quatre-vingt-dix-sept mille (97.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10.-) chacune à un million neuf cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 1.970.000.-) par la création et l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10.-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Paiement

L'assemblée accepte la souscription de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99.990.) actions nouvelles par la société Legg Mason, Inc., préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Antonios Nezeritis, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 28 mars 2008.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'assemblée accepte la souscription de dix (10) actions nouvelles par la société Legg Mason, Inc., préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Antonios Nezeritis, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 28 mars 2008.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Les cent mille (100.000) actions nouvelles ont été entièrement libérées par un paiement en espèces.

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné de sorte que le montant d'un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000.-) est à la disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million neuf cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis (USD 1.970.000.-), représenté par cent quatre-vingt-dix-sept mille (197.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10.-) chacune, qui sont et resteront nominatives. Toutes les actions ont été entièrement payées en liquide."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

53358

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à cinq mille cent euros (EUR 5.100.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire ayant exprimé le voeu de signer.

Signé: NEZERITIS, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 avril 2008. Relation: CAP/2008/1056. - Reçu trois mille cent soixante-dix euros cinquante-huit cents. (634.115,41 à 0,5% = 3.170,58).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 avril 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008050626/236/171.

(080055851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

**GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.680.

In the year two thousand and eight, on the twelfth February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JPMORGAN GEOP Fund Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.865 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, professionally residing in Luxembourg, in his capacity as day-to-day manager of the Sole Shareholder.

The appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 January 2007, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 425 of 22 March 2007. The articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on 12 July 2007, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 2262 of 10 October 2007. The Company is registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 123680.

The present meeting (the Meeting) is regularly constituted and may validly decide on the following agenda:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the name of the Company to GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l.;
3. Amendment of article one of the articles of incorporation of the Company to reflect the name change;
4. Amendment of article ten of the articles of incorporation of the Company;
5. Amendment of article eleven of the articles of incorporation of the Company; and
6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder passed the following resolution by an unanimous vote:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting unanimously waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l. to GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

” **Art. 1. Form, Corporate Name.** It exists under the name of GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l. (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).”

Fourth resolution

The Sole Shareholder notes, acknowledges and approves that paragraph two of articles 10 of the articles of association of the Company (the Articles) must be construed as allowing the managers who are resident or based full time in the United Kingdom (the UK) and the managers who are resident or based full time in the United States (the US) to constitute together the majority of the board of managers of the Company (the Board) provided that (i) the majority of the managers will be non-resident in the UK for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-resident in the UK) and (ii) that the majority of the managers will be non-resident in the US for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Non-resident in the US).

The Sole Shareholder also notes that paragraph eight of article 10 of the Articles must be construed as allowing managers who are resident or based full time in the UK together with managers who are resident or based full time in the US to represent the majority of the Board at any meeting of the Board provided that (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US.

It follows that the Sole Shareholder resolves, for the sake of clarity, to amend article 10 of the Articles, which shall therefore read as follows:

” **Art. 10. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the "UK") for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as "Non-resident in the UK"). The majority of the managers will be non-resident in the United States (the "US") for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as "Non-resident in the US"). For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US constitute the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at any meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize the board of managers of the company to appoint of one or several general managers among its members who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.

The Sole Shareholder further resolves to amend article 11 of the articles of association of the Company, which shall therefore read as follows:

" **Art. 11. Powers of the Manager.** In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

In case of plurality of managers, the board of managers may appoint from among its members one or several general managers who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature."

There being no further business on the agenda, the chairman adjourns the Meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, Christian names and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg

A comparu:

JPMORGAN GEOP Fund Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 127.865 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, demeurant à Luxembourg, en sa capacité de gérant délégué à la gestion journalière de l'Associé Unique.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du le 12 janvier 2007, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 425 du 22 mars 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 12 juillet 2007, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 2213 du 5 octobre 2007. La Société est enregistrée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 123680.

La présente assemblée (l'Assemblée) est régulièrement constituée et peut valablement décider sur l'ordre du jour suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement du nom de la Société à GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l.;
3. Modification de l'article premier des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom;
4. Modification de l'article dix des statuts de la Société;
5. Modification de l'article onze des statuts de la Société; et
6. Divers.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l. à GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessous, de sorte que l'article 1^{er} aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Quatrième résolution

L'Associé Unique note, reconnaît et approuve le fait que le paragraphe deux de l'article 10 des statuts de la Société (les Statuts) doivent être interprétés comme autorisant les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente au Royaume-Uni (le RU) et les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente aux Etats-Unis (les USA) à former ensemble la majorité des gérants au conseil de gérance de la Société (le Conseil) tout en veillant à ce que (i) la majorité des gérants soient non-résidents au RU pour des considérations fiscales du RU et ne soient pas établis de manière permanente au RU (les non-résidents au RU) et (ii) que la majorité des gérants soient non-résidents aux USA pour des considérations fiscales des USA et ne soient pas établis de manière permanente aux USA (les non-résidents aux USA).

L'Associé Unique note également que le paragraphe huit de l'article 10 des Statuts doit être interprété comme autorisant les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente au RU et les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente aux USA à représenter la majorité des gérants du Conseil à toute réunion du Conseil tout en veillant à ce que (i) au moins deux gérants soient physiquement présents, (ii) au moins la majorité des gérants soient présents ou représentés, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés soient non-résidents au RU (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés soient non-résidents aux USA.

En conséquence, l'Associé Unique décide, de manière à clarifier la situation, de modifier l'article 10 des Statuts qui prendra ainsi la teneur suivante:

" **Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le "RU") pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les "Non-résidents au RU"). La majorité des gérants seront des non-résidents des Etats-Unis (les "US") pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les "Non-résidents aux US"). Pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent constituer avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente

lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Conseil à nommer un ou plusieurs gérants délégués parmi ses membres qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société et qui auront le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui prendra ainsi la teneur suivante:

" **Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève l'Assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, dont nom, prénom et domicile sont connus par le notaire, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.C. EHLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 février 2008, Relation: EAC/2008/2254. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008050597/239/274.

(080055668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Jopsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 46.587.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'administration a pris acte du changement de dénomination sociale de l'administrateur, la société AMES HOLDING SA, sise au 6A, rue de Kreuzerbuch à L-8370 Hobscheid, immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° 32.243 dont la nouvelle dénomination est SOLIDAL GROUP SA.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008050598/677/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**GEOPF Langenfeld G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.679.

—
In the year two thousand and eight, on the twelfth February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JPMORGAN GEOP Fund Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.865 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, professionally residing in Luxembourg, in his capacity as day-to-day manager of the Sole Shareholder.

The appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 January 2007, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 425 of 22 March 2007. The articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on 12 July 2007, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 2262 of 10 October 2007. The Company is registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 123.679.

The present meeting (the Meeting) is regularly constituted and may validly decide on the following agenda:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the name of the Company to GEOPF Langenfeld G.P. S.à r.l.;
3. Amendment of article one of the articles of incorporation of the Company to reflect the name change;
4. Amendment of article ten of the articles of incorporation of the Company;
5. Amendment of article eleven of the articles of incorporation of the Company; and
6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder passed the following resolution by an unanimous vote:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting unanimously waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l. to GEOPF Langenfeld G.P. S.à r.l.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 1. Form, Corporate Name.** It exists under the name of GEOPF Langenfeld G.P. S.à r.l. (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles)."

Fourth resolution

The Sole Shareholder notes, acknowledges and approves that paragraph two of articles 10 of the articles of association of the Company (the Articles) must be construed as allowing the managers who are resident or based full time in the United Kingdom (the UK) and the managers who are resident or based full time in the United States (the US) to constitute together the majority of the board of managers of the Company (the Board) provided that (i) the majority of the managers will be non-resident in the UK for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-resident in the UK) and (ii) that the majority of the managers will be non-resident in the US for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Non-resident in the US).

The Sole Shareholder also notes that paragraph eight of article 10 of the Articles must be construed as allowing managers who are resident or based full time in the UK together with managers who are resident or based full time in the US to represent the majority of the Board at any meeting of the Board provided that (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US.

It follows that the Sole Shareholder resolves, for the sake of clarity, to amend article 10 of the Articles, which shall therefore read as follows:

" **Art. 10. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the "UK") for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as "Non-resident in the UK"). The majority of the managers will be non-resident in the United States (the "US") for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as "Non-resident in the US"). For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US constitute the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at any meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize the board of managers of the company to appoint of one or several general managers among its members who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.

The Sole Shareholder further resolves to amend article 11 of the articles of association of the Company, which shall therefore read as follows:

" **Art. 11. Powers of the Manager.** In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

In case of plurality of managers, the board of managers may appoint from among its members one or several general managers who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature."

There being no further business on the agenda, the chairman adjourns the Meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, Christian names and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg

A comparu:

JPMORGAN GEOP Fund Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 127.865 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, demeurant à Luxembourg, en sa capacité de gérant délégué à la gestion journalière de l'Associé Unique.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 janvier 2007, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 425 du 22 mars 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 12 juillet 2007, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 2213 du 5 octobre 2007. La Société est enregistrée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 123.679.

La présente assemblée (l'Assemblée) est régulièrement constituée et peut valablement décider sur l'ordre du jour suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement du nom de la Société à GEOPF Langenfeld G.P. S.à r.l.;
3. Modification de l'article premier des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom;
4. Modification de l'article dix des statuts de la Société;
5. Modification de l'article onze des statuts de la Société; et
6. Divers.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l. à GEOPF Langenfeld G.P. S.à r.l.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessous, de sorte que l'article 1^{er} aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de GEOPF Langenfeld G.P. S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Quatrième résolution

L'Associé Unique note, reconnaît et approuve le fait que le paragraphe deux de l'article 10 des statuts de la Société (les Statuts) doivent être interprétés comme autorisant les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente au Royaume-Uni (le RU) et les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente aux Etats-Unis (les USA) à former ensemble la majorité des gérants au conseil de gérance de la Société (le Conseil) tout en veillant à ce que (i) la majorité des gérants soient non-résidents au RU pour des considérations fiscales du RU et ne soient pas établis de manière permanente au RU (les non-résidents au RU) et (ii) que la majorité des gérants soient non-résidents aux USA pour des considérations fiscales des USA et ne soient pas établis de manière permanente aux USA (les non-résidents aux USA).

L'Associé Unique note également que le paragraphe huit de l'article 10 des Statuts doit être interprété comme autorisant les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente au RU et les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente aux USA à représenter la majorité des gérants du Conseil à toute réunion du Conseil tout en veillant à ce que (i) au moins deux gérants soient physiquement présents, (ii) au moins la majorité des gérants soient présents ou représentés, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés soient non-résidents au RU (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés soient non-résidents aux USA.

En conséquence, l'Associé Unique décide, de manière à clarifier la situation, de modifier l'article 10 des Statuts qui prendra ainsi la teneur suivante:

" **Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le "RU") pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les "Non-résidents au RU"). La majorité des gérants seront des non-résidents des Etats-Unis (les "US") pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les "Non-résidents aux US"). Pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent constituer avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Conseil à nommer un ou plusieurs gérants délégués parmi ses membres qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société et qui auront le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui prendra ainsi la teneur suivante:

" **Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève l'Assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, dont nom, prénom et domicile sont connus par le notaire, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.C. EHLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 février 2008, Relation: EAC/2008/2253. — Reçu Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008050599/239/274.

(080055678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

M. and J. Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.241.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 15 mai 2007

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013, les mandats de:

Mesdames Caterina SCOTTI, Eliane IRTHUM et Sylvie THEISEN en tant qu'administrateurs et administrateur-délégué de la société

FIDUCIAIRE FRH SARL (anciennement FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES SARL), Strassen en tant que Commissaire aux Comptes.

Pour extrait sincère et conforme

M. AND J. CORPORATION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050643/788/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Ernst & Young Business Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.074.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2007 que les mandats des gérants et du réviseur d'entreprise ont été renouvelés comme suit, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2008:

GERANT:

- Ernst & Young Management, société anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée sous le numéro RCS Luxembourg B 88.089

REVISEUR D'ENTREPRISE:

- BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B 71.178.

Munsbach, le 5 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008050603/556/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Silotec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.940.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 décembre 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- La nomination de la société INTERNATIONAL NET LTD., n° d'immatriculation IBC 71055B, ayant son siège à 1, Cumberland Street, Nassau, Bahamas au poste de Commissaire aux comptes à la place du Commissaire démissionné le 20/11/2007, la société Le Comitium International s.a. ayant son siège à 186, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2008050604/784/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.752.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Alain RENARD. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

S. BOULHAIS /A. RENARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050647/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03689. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pasiphae, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.646.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 27 mars 2008 conclu entre:

- La société PININFARINA S.p.A., une société de droit italien, dont le siège social est situé au 6, Via Bruno Buozzi, I - Torino; et

- la société FENNWICKS LIMITED, une société de droit maltais, dont le siège social est situé au 2nd Floor, Europe Centre, St Anne Street Floriana, Malta;

que la société PININFARINA S.p.A. a cédé 10.000 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à la société FENNWICKS LIMITED.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/08.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050609/4775/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Holding Kirchberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.744.960,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

En date du 1^{er} juin 2008 NGH Netherlands BV, un actionnaire de la Société a changé de nom.

- La société s'appelle aujourd'hui Holding Kirchberg B.V.

Pour mention conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

HOLDING KIRCHBERG S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008050642/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Argepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.271.

A compter de la présente déclaration, il convient de noter que H.R.T. Révision a changé de dénomination sociale et s'appelle désormais H.R.T. Révision S.A. (anciennement H.R.T. Révision S.à r.l.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

ARGEPA S.A., Société Anonyme

Hélène ZALESKI / François WINANDY

Référence de publication: 2008050654/802/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03448. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Early Advantage (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.948.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 11 février 2008 que:

- Monsieur François Pfister a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 11 février 2008.

- Monsieur Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg), résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommé en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 11 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050657/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Seneca Pool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 46, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.358.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 février 2008

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président du Conseil d'Administration en la personne de Mr Carlo SCHLESSER. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Certifié conforme

Seneca Pool S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008050646/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03686. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Louvigny Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.420.

L'adresse de Monsieur Nicolas Gasztonyi, administrateur de la Société, est désormais la suivante:

- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050658/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Brasserie Kutscher S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 92.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRASSERIE KUTSCHER SARL

Signature

Référence de publication: 2008050810/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01343. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Galerie Clairefontaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, rue de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 28.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALERIE CLAIREFONTAINE SARL

Signature

Référence de publication: 2008050812/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01346. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Ingenierie-Trading-International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INGENIERIE-TRADING-INTERNATIONAL SARL

Signature

Référence de publication: 2008050813/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et privés, Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

R.C.S. Luxembourg B 28.312.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 4 mars 2008 que M. Jean Nickels et M. Hervé Syberts ont été investis des pouvoirs spéciaux suivants en vue d'engager la société Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et privés S.A. par leur seule signature conformément aux termes qui suivent:

- Le conseil d'administration décide s'accorder à Monsieur Jean Nickels les pouvoirs spéciaux suivants dans les domaines repris ci-après lui permettant d'engager la Société par leur seule signature:

(i) Achats, contrats de sous-traitance, conventions avec les fournisseurs:

Pouvoir de signature individuel jusqu'à un plafond de EUR 250.000. Au-delà de EUR 250.000 et jusqu'à EUR 1.000.000, exigence d'une signature conjointe A et si A est empêché, exigence d'une signature B.

(ii) Dossiers de soumissions et remises d'offres de prix:

Pouvoir de signature individuel illimité.

Ce pouvoir spécial est donné pour une durée s'achevant au terme du mandat d'administrateur de M. Jean Nickels et/ou s'achève en cas de résiliation du contrat de louage de service conclu entre M. Jean Nickels et la Société, le tout sans préjudice des règles normales applicables à la révocation du mandat d'administrateur.

- Le conseil d'administration décide s'accorder à M. Hervé Syberts les pouvoirs spéciaux suivants dans les domaines repris ci-après lui permettant d'engager la Société par leur seule signature:

(i) Achats, contrats de sous-traitance, conventions avec les fournisseurs:

Pouvoir de signature individuel jusqu'à un plafond de EUR 100.000. Au-delà de EUR 100.000 et jusqu'à un plafond de EUR 500.000, exigence d'une signature conjointe A, si A est empêché, exigence d'une signature B.

(ii) Dossiers de soumissions et remises d'offres de prix;

Pouvoir de signature individuel jusqu'à un plafond de EUR 3.000.000. Au-delà de EUR 3.000.000, exigence d'une signature conjointe A, si A est empêché, exigence d'une signature conjointe avec un autre signataire B ou C.

Ce pouvoir spécial est donné pour une durée s'achevant au terme du mandat d'administrateur de M. Hervé Sybertz et/ou s'achève en cas de résiliation du contrat de louage de service conclu entre M. Hervé Sybertz et la Société, le tout sans préjudice des règles normales applicables à la révocation du mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008050679/250/38.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04347. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.019.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société prises en date du 11 décembre 2006 que:

1) Les actionnaires de la Société ont nommé les personnes suivantes au poste d'administrateur de la Société, avec effet en date du 11 décembre 2006 et pour une durée de deux ans:

- Jurjan Wouda Kuipers, demeurant au 2 Anona Drive, 07458 Upper Sadle River, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique;
- Alain Kinsch, demeurant au 30, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Les actionnaires de la Société ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur des personnes suivantes, avec effet en date du 11 décembre 2006 et pour une durée de deux ans:

- Thierry Bertrand, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 17 mai 1962 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 450, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg;
- Michael Ferguson, Réviseur d'Entreprises, né le 2 juillet 1964 à Leitrim (Royaume-Uni), demeurant au 13, rue Alphonse München, L-8082 Bertrange;
- Raymond Schadeck, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 11 août 1955 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 44, rue des Prunelles, L-5639 Mendorf les Bains;
- Marc Schmitz, Expert-Comptable, né le 19 février 1966 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) demeurant au 165, rue Principale, L-5366 Münsbach;
- Werner Weynand, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 29 mars 1961 à St Vith (Belgique), demeurant au 6, rue des Sangliers, L-7344 Steinsel;
- Bernard Lhoest, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 26 mars 1966 à Liège (Belgique), demeurant au 32, Am Duerf, L-8289 Kehlen;
- Frank Muntendam, Conseiller fiscal, né le 18 avril 1963 à Zaandam (Pay-Bas), demeurant au 61, Op der Tonn, L-6188 Gonderange;

3) Les actionnaires de la Société ont accepté la démission des personnes suivantes du poste d'administrateur de la Société, avec effet en date du 11 décembre 2006:

- Katrin Lakebrink, demeurant au 26 Markusberg, D-54293 Trèves, Allemagne;
- Jean-Michel Pacaud, demeurant au 27, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société prises en date du 11 décembre 2006 que le conseil d'administration de la Société est dorénavant constitué comme suit:

- Thierry Bertrand;
- Michael Ferguson;
- Alain Kinsch;
- Bernard Lhoest;
- Frank Muntendam;
- Raymond Schadeck;
- Marc Schmitz;
- Werner Weynand;
- Jurjan Wouda Kuipers.

En outre, il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2007 que le mandat du réviseur d'entreprise a été renouvelé comme suit, ce mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2008:

Réviseur d'entreprise:

- BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B 71.178.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 21 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008050618/556/56.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00584. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Amerly's International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.418.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Thierry SIMONIN. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

AMERLY'S INTERNATIONAL S.A.

B. PARMENTIER / F. LANNERS / Th. SIMONIN

Administrateur / Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008050645/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01839. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Hutchison International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 112.244.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts que Hutchison Whampoa Europe Investments Sàrl a cédé 500 actions en date du 28 mars 2008 à Hutchison Ports Investments Sàrl.

Luxembourg, 9 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050633/1580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

SOF-VII Asian Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.260.

En date du 5 décembre 2007, les transferts de parts suivants ont été effectués:

- l'associé SOF-VII Asian I UK, L.P., avec siège social au 38, Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, Royaume-Uni a cédé 175 parts sociales à l'associé Starwood International Opportunity Fund VII-FE, L.P. avec siège social au 38, Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, Royaume-Uni qui les acquiert.

- l'associé Starwood Global Opportunity Fund VII-B, L.P., avec siège social au 1209, Orange Street, 19801, Wilmington, Etats-Unis, a cédé 65 parts sociales au prédit associé Starwood International Opportunity Fund VII-FE, L.P. qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- SOF-VII Asian I UK, L.P., détient 91 parts sociales dans la société.

- Starwood Global Opportunity Fund VII-B, L.P., détient 34 parts sociales dans la société.

- Starwood International Opportunity Fund VII-FE, L.P., détient 375 parts sociales dans la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Référence de publication: 2008050638/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

ML EMGF Mosel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 211.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.402.

—
EXTRAIT

ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited, une société régie par le droit de Gibraltar ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 98155 («ML Gib»), alors associé unique de la Société, a apporté lors de sa constitution en date du 29 février 2008, la totalité des 100 parts sociales de catégorie A et des 199.900 parts sociales de catégorie B qu'elle détenait dans la Société à ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg («ML Lux»).

En date du 29 février 2008, ML Gib a ultérieurement cédé la totalité des 11.000 parts sociales préférentielles de catégorie B de la Société («Parts Préférentielles de Catégorie B») à ML Lux.

Suite à cette cession, ML Lux est devenue l'associé unique de la Société.

En date du 29 février 2008, ML Lux a ensuite cédé la totalité des 11.000 Parts Préférentielles de Catégorie B de la Société (précédemment reçues de ML Gib) à ML Credit Trading Mosel Limited, une société soumise au droit de Jersey ayant son siège social au 22 Greenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX et inscrite au Registre du Commerce sous le numéro 99772 («ML CT»).

En date du 4 mars 2008, ML CT a cédé la totalité des 11.000 Parts Préférentielles de Catégorie B de la Société comme suit:

- ML CT a cédé 3.861 Parts Préférentielles de Catégorie B de la Société à AN (123) plc, une société régie par le droit anglais ayant son siège social à Abbey National House, 2, Triton Square, Regents Place, Londres, NW1 3AN, Royaume-Uni et inscrite sous le numéro de société 00059614 («Abbey Sub 1»);

- ML CT a cédé 3.619 Parts Préférentielles de Catégorie B de la Société à Abbey National Treasury Service Investments Limited, une société régie par le droit anglais ayant son siège social à Abbey National House, 2, Triton Square, Regents Place, Londres, NW1 3AN Royaume-Uni et inscrite sous le numéro de société 03406902 («Abbey Sub 2»);

- ML CT a cédé 2.222 Parts Préférentielles de Catégorie B de la Société à Abbey National UK Investments, une société régie par le droit anglais ayant son siège social à Abbey National House, 2, Triton Square, Regents Place, Londres, NW1 3AN, Royaume-Uni et inscrite sous le numéro de société 02957569 («Abbey Sub 3»);

- ML CT a cédé 1.298 Parts Préférentielles de Catégorie B de la Société à Abbey National American Investments Limited, une société régie par le droit anglais ayant son siège social à Abbey National House, 2, Triton Square, Regents Place, Londres, NW1 3AN, Royaume-Uni anglais et inscrite sous le numéro de société 03053574 («Abbey Sub 4»).

En date du 5 mars 2008, Abbey Sub 1, Abbey Sub 2, Abbey Sub 3 et Abbey Sub 4, ont cédé la totalité des 11.000 Parts Préférentielles de Catégorie B de la Société à J.P. Morgan Securities Ltd, une société de droit anglais ayant son siège social au 125 London Wall, EC2Y 5AJ, Royaume-Uni et inscrite sous le numéro de société 02711006 («AUKI»), comme suit:

- Abbey Sub 1 a cédé 3.861 Parts Préférentielles de Catégorie B à AUKI

- Abbey Sub 2 a cédé 3.619 Parts Préférentielles de Catégorie B à AUKI

- Abbey Sub 3 a cédé 2.222 Parts Préférentielles de Catégorie B à AUKI

- Abbey Sub 4 a cédé 1.298 Parts Préférentielles de Catégorie B à AUKI

Au 5 mars 2008, les parts sociales de la Société sont réparties ainsi comme suit:

ML Lux	100 parts sociales de catégorie A
ML Lux	199.900 parts sociales de catégorie B
AUKI	11.000 Parts Préférentielles de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ML EMGF Mosel S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008050665/267/53.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07440. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Symantec Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.095.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour Symantec Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050833/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03568. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Tian Cheng, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 130, rue de Muehlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 119.461.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.04.2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008050852/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04473. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

SR Portfolio Holding (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 88.925.

Die Bilanz am 30. September 2006 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008050154/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04752. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.
